

NOUVEL ELDORADO

Le couperet est tombé. Le nouveau cadre tarifaire¹ pour les petites installations photovoltaïques a été publié au Journal officiel le 4 juin, donnant le coup de grâce à un secteur déjà bien malmené. Qu'on en juge : le tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque, qui était de 60 c€/kWh il y a vingt ans, a chuté ces quinze derniers mois de 12,69 c€/kWh à 1,1 c€/kWh ! L'arrêté acte par ailleurs la suppression de la prime à l'investissement accordée aux installations en autoconsommation. Autant dire que vendre l'électricité solaire à l'État ne rapporte plus grand-chose et qu'il devient d'autant plus difficile de prendre sa part dans la transition énergétique.

Dans ce climat morose, tous les yeux se tournent vers le stockage comme ultime planche de salut pour les renouvelables électriques variables. Comme le montre ce numéro spécial, les expérimentations sont déjà nombreuses, les projets industriels se multiplient et les technologies rivalisent pour offrir la meilleure solution à un usage donné — stockage stationnaire ou destiné à la mobilité, batteries domestiques ou dimensionnées pour de grandes installations, voire premières solutions vehicle-to-grid...

Les acteurs de ce nouvel eldorado se sentent confortés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui, en mars dernier, a préconisé dans une note de modifier les règles des appels d'offres afin d'encourager le développement des installations couplant photovoltaïque et stockage. Ils le sont aussi par le rapport Lévy-Tuot remis au Premier ministre le mois suivant, qui proposait, notamment, de rendre éligibles au prêt à taux zéro les installations combinant photovoltaïque et batterie jusqu'à 100 kWh et de baisser à 5,5 % le taux de TVA applicable aux batteries de ces installations.

Mais pas seulement. Ils sont aussi tous convaincus que les heures à prix négatifs — 352 heures en 2024 et 513 heures l'an dernier selon la CRE — devront tôt ou tard disparaître car elles mettent en péril tout l'équilibre du marché. Sans attendre les hypothétiques conséquences des désordres moyen-orientaux avec un retour à la hausse des prix de gros, ou encore l'électrification massive des usages qui nécessitera sans doute plusieurs années, les solutions de flexibilité et d'effacement, pour la consommation, et de stockage, pour la production, semblent incontournables et devraient se multiplier dans les mois et les années qui viennent. Elles seront encouragées, *volens nolens*, par la puissance publique car produire, autoconsommer et stocker son énergie va devenir économiquement évident, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises et les collectivités.



Vincent Jacques Le Seigneur

Président d'Observ'ER

¹. Arrêté du 1^{er} juin 2026 pour les installations de moins de 500 kW, dit arrêté « S21 ».